



Ville de
Rennes



SOLIDAIRES PLURIELS

**Dispositif de soutien aux projets d'Éducation à la Citoyenneté
et à la Solidarité Internationale (ECSI) en Bretagne**

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT 2026/2027

I PRÉAMBULE

Le dispositif « Solidaires Pluriels » s'inscrit dans le cadre de la phase 3 du programme RECITAL ODD en Bretagne, mis en œuvre par RBS (2025–2027), financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et coordonné au niveau national par la CIRRMA.

Ce programme vise à **renforcer les dynamiques territoriales et l'engagement des acteurs et des citoyens en faveur des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de la solidarité internationale** à travers :

- la structuration de dispositifs de soutien aux initiatives d'ECSI et d'EDD,
- le développement de dynamiques multi-acteurs,
- la production et la circulation de connaissances sur les ODD et la solidarité internationale.

En Bretagne, le dispositif « **Solidaires Pluriels** » contribue à l'atteinte de ces objectifs en **soutenant et accompagnant financièrement des initiatives d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) et d'Éducation au Développement Durable (EDD) sur le territoire**, au service d'une transformation durable des pratiques éducatives et citoyennes.

II Pourquoi un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ?

Pour cette nouvelle phase, RBS fait évoluer « Solidaires Pluriels » d'un simple appel à projets vers un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) assorti d'un **parcours d'incubation fondé sur le renforcement des capacités par les pairs**.

L'objectif est d'ouvrir largement la porte à des associations, établissements d'enseignement et collectifs qui :

- souhaitent s'engager en ECSI/EDD ;
- ont une intuition ou une envie d'agir, mais pas encore un projet complètement construit ;
- ou souhaitent faire évoluer, consolider ou changer d'échelle d'initiatives déjà existantes

III CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

À qui s'adresse cet AMI ?

Cet AMI s'adresse à des **acteurs bretons de la solidarité internationale, de l'ECSI, de l'EDD et d'autres « éducations à »**, qui portent ou souhaitent porter des démarches éducatives contribuant à la construction d'un monde plus juste, solidaire et durable.

Il s'adresse en priorité à des projets destinés aux enfants et aux jeunes breton.nes (en milieu scolaire ou hors temps scolaire), et plus largement à des publics citoyens en Bretagne, dans

une logique de diversité et d'inclusion (publics éloignés de l'ECSI, territoires ruraux, quartiers populaires, milieux carcéraux, etc.).

Structures éligibles

Cet AMI s'adresse à :

- tous les acteurs bretons de la coopération et de la solidarité internationale (associations loi 1901, syndicats de droit français, fondations françaises, consortiums multi-acteurs...), associés à au moins un acteur éducatif (établissement scolaire, université, centre de formation, maison de quartier, MJC, club sportif, médiathèque, service jeunesse d'une collectivité, structure d'animation socioculturelle, etc.) ;
- des structures ayant une existence légale en Bretagne. Les structures nationales ayant une antenne locale devront fournir un compte bancaire domicilié en Bretagne et une liste des membres du bureau local.

Il n'y a pas d'obligation concernant l'ancienneté de la structure. Le projet doit se dérouler sur le territoire breton et être mis en œuvre sur la période couverte par la session de l'AMI (octobre 2026 à juillet 2027).

Profils de structures accompagnées : deux voies de parcours

Conçu comme un incubateur et fondé sur le renforcement des capacités par les pairs, il distingue deux profils de structures, qui correspondent à deux voies de parcours complémentaires :

Voie A – Décollage (structures en émergence)

Sont considérées comme structures « peu ou pas expérimentées » en ECSI/EDD :

- des associations ou collectifs récents, ou n'ayant pas encore une pratique régulière en ECSI/EDD ;
- des structures ayant réalisé de 0 à 2 projets d'ECSI ou d'EDD au cours des 3 dernières années ;
- et/ou ne disposant pas encore d'une ingénierie pédagogique structurée (outils, méthodes, capitalisations, etc.) ni d'un réseau de partenaires stabilisé sur ces enjeux.

Voie B – Ressource / Mentorat (structures expérimentées)

Sont considérées comme structures « expérimentées » en ECSI/EDD :

- des structures ayant au moins 3 ans de pratique régulière en ECSI/EDD ;

- ayant mené au moins 3 actions ou projets significatifs d'ECSI/EDD dans les 3 dernières années ;
- et pouvant justifier d'outils, de méthodes ou de ressources qu'elles ont élaborés et qu'elles sont prêtes à partager.

Ces structures sont mobilisées comme « structures ressources » au sein de l'incubateur. Elles peuvent déposer un projet au titre de « Solidaires Pluriels », mais leur soutien financier est lié à un engagement formel de mentorat et d'accompagnement de structures de la Voie A (co-construction, co-animation, retours d'expérience, etc.).

La qualification finale d'une structure dans la Voie A ou la Voie B est opérée en dialogue avec RBS, sur la base des éléments fournis dans le dossier de candidature.

Typologie de projets recherchés

Le projet devra viser une articulation entre apports théoriques et expérimentations pratiques (par exemple : un temps d'animation et un temps d'action ou de mise en situation).

Le jury sera particulièrement attentif à ce que le dossier de candidature mette en évidence :

- un projet qui informe sur les ODD, interroge les représentations et les préjugés, sensibilise aux inégalités mondiales et aux interdépendances entre le local et l'international, et propose des leviers d'action ;
- un projet qui véhicule une vision positive de la coopération et de la solidarité internationales, où chacun.e peut apprendre de l'autre ;
- un projet qui valorise l'interculturalité ;
- un projet qui peut inclure, le cas échéant, des échanges à distance avec des jeunes ou d'autres publics à l'international, dans un esprit de réciprocité (tandem solidaire, échanges scolaires, correspondances, etc.) ;
- des outils pédagogiques participatifs, adaptés à l'âge et au contexte des publics visés, permettant aux participant.es d'être acteurs de leurs apprentissages ;

Une attention particulière sera portée aux projets :

- présentant un caractère innovant (par les méthodes, les formats, les partenariats, les lieux d'intervention, etc.)

- co-portés par plusieurs structures, en particulier des partenariats entre acteurs de la solidarité internationale / ECSI et acteurs de l'éducation, incluant si possible d'autres familles éducatives (EEDD, culture, ESS, etc.) ;
- ciblant ou associant des acteurs de l'éducation formelle et non formelle ;
- ciblant ou incluant des publics habituellement éloignés de l'ECSI (zones rurales, quartiers prioritaires, population carcérale, personnes migrantes, réfugiées, etc.) ;
- intégrant la prise en compte du genre et des rapports sociaux de domination ;
- intégrant des actions visant à évaluer l'effet du projet sur les publics (évaluation d'impact, auto-évaluation, journal de bord, etc.).

Projets non éligibles

Ne sont pas éligibles :

- les projets se déroulant exclusivement sur un territoire étranger ;
- les projets dont l'activité principale est la collecte de fonds ou l'acheminement de matériel ;
- les projets éducatifs focalisés sur une problématique strictement locale sans lien avec l'international, les interdépendances ou les ODD.

Secteurs non éligibles (sauf si l'ECSI y est clairement centrale et structurante) :

- échanges universitaires et scientifiques,
- échanges de jeunes non articulés à une démarche d'ECSI,
- projets purement archéologiques,
- projets dont la finalité principale est la promotion de la francophonie.

Ne sont pas éligibles également :

- la création ou le fonctionnement courant d'une organisation de la société civile (OSC) au Nord ;
- les projets d'études ou de recherches quand ils ne comportent que ce type d'activités ;
- les évaluations seules ;
- les projets constitués uniquement d'un programme de formation sans démarche ECSI/EDD associée ;
- les voyages individuels ou de groupe sans démarche pédagogique structurée ;
- les projets de prise en charge de moyens logistiques (transports, gros équipements, etc.) pouvant représenter plus de 40 % du budget ;

- les opérations ponctuelles d'urgence ou les projets de volontariat relevant d'autres dispositifs (MEAE, etc.) ;
- les publications ou projets éditoriaux constituant l'unique activité ;
- les actions isolées sans inscription dans un processus ou un programme d'action plus global.

IV FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF « SOLIDAIRE PLURIELS »

L'accompagnement proposé dans le cadre de « Solidaires Pluriels » vise à soutenir à la fois l'émergence, la structuration et la qualité des projets d'ECSI/EDD, ainsi que le renforcement des capacités des structures porteuses, dans une logique de partage entre pairs. Il se décline en deux parcours complémentaires :

Voie A – Décollage (structures en émergence) : accompagnement renforcé de structures peu expérimentées en ECSI/EDD pour les aider à transformer une intention ou une idée en projet solidement construit, testé, évalué puis consolidé.

Voie B – Pairs-ressource / Mentorat (structures expérimentées) : accompagnement de structures disposant déjà d'une expérience significative, dont **le projet inclut une dimension explicite de mentorat et de soutien à une ou plusieurs structures de la Voie A**. Leur rôle de « structure ressource » est reconnu et une partie de la subvention peut être mobilisée pour valoriser le temps d'accompagnement, de préparation et de co-animation.

Des temps collectifs (ateliers, cliniques de projet, journées d'échanges de pratiques) sont prévus afin de favoriser l'apprentissage entre pairs, le partage d'outils et le croisement des regards entre structures en émergence et structures ressources.

A ce stade, il est envisagé de soutenir **environ 11 projets au total**, répartis comme suit :

- **environ 7 projets** portés par des structures de la « Voie A – décollage » ;
- **environ 4 projets** portés par des structures de la « Voie B – accélération / mentorat ».

Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et pourront être ajustés en fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues.

Dotations

La dotation « Solidaires Pluriels » par projet se situe entre 500 € et 3 000 €. Le dispositif peut financer jusqu'à 70 % du budget prévisionnel du projet. Les 30 % restants peuvent être apportés sous forme de co-financements publics ou privés, de fonds propres de la structure et/ou de valorisation du bénévolat et de la mise à disposition de biens et services, dans le respect de la réglementation et des règles comptables en vigueur.

Les étapes du dispositif d'accompagnement

Lancement & Soumission de la manifestation d'intérêt

la structure dépose une manifestation d'intérêt via le formulaire dédié en précisant, autant que possible, si elle se positionne plutôt comme structure en émergence (Voie A) ou comme structure expérimentée/ressource (Voie B). RBS vérifie la recevabilité de la candidature et la première cohérence au regard du dispositif.



Qualification du profil et cadrage

un temps d'échange est organisé entre la structure et RBS pour confirmer son inscription en Voie A ou Voie B, clarifier les attentes, les besoins d'accompagnement et la place éventuelle de partenaires, et identifier des mises en lien possibles (jumelage avec une structure ressource ou avec une structure en émergence)



Instruction et sélection

les projets sont instruits en tenant compte du parcours suivi dans l'incubateur (implication dans les temps collectifs, clarté de la démarche ECSI/EDD, qualité du partenariat, engagement des structures ressources, etc.). Pour les projets de Voie B, l'engagement concret en faveur du mentorat fait partie des éléments examinés. Le comité décisionnaire statue sur l'octroi des subventions



Accompagnement : Ateliers et travail collectif entre pairs

des ateliers collectifs d'écriture de projet et/ou des « relectures de projets » sont proposés. Les structures de la Voie B y jouent un rôle actif de pairs ressources : partage d'expérience, retours critiques, mise à disposition d'outils, co-construction de séquences pédagogiques, etc. La participation à ces temps collectifs est un élément clé du parcours d'incubation.



Mise en œuvre, mentorat et capitalisation

Les structures de la Voie A mettent en œuvre leur projet avec l'appui de RBS et des structures de la Voie B qui les accompagnent. Les structures de la Voie B réalisent les actions de mentorat décrites dans leur dossier (co-animation, appui méthodologique, accueil en immersion, etc.). Des temps de suivi régulier et de capitalisation sont organisés, permettant à toutes les structures de partager leurs apprentissages et de contribuer à la dynamique régionale RECITAL ODD.



Transmission des bilans

Après la mise en œuvre, les structures accompagnées sont invitées à produire un bilan technique et un bilan financier qui seront transmis à RBS. Elles bénéficieront à la fois de l'accompagnement de RBS et des pairs-ressources pour cet exercice.

Engagements des structures

Les structures soutenues s'engagent à : se référencer dans l'annuaire régional de la coopération et de la solidarité internationale animé par RBS ; participer aux séances de formation gratuite proposée par RBS ; participer à une journée régionale d'échanges de pratiques et de valorisation ; contribuer à la capitalisation (témoignages, fiches-projets, temps de retour d'expérience, etc.) ; mentionner les partenaires financiers (AFD, RECITAL ODD, RBS et les collectivités partenaires) sur tous les supports de communication liés au projet.

V Calendrier indicatif



Modalités de candidature

Pour être recevable, votre dossier devra comporter :

- le formulaire de candidature dûment complété ;
- le récépissé de déclaration préfectorale de la structure cheffe de file ;
- les statuts de la structure cheffe de file ;
- pour les structures de la voie B : un budget prévisionnel détaillé du projet (recettes et dépenses), présenté en équilibre,
- mentionnant les co-financements sollicités ou acquis, si existant ;
- un RIB de la structure porteuse ;
- un rétroplanning détaillant les principales étapes et activités du projet, si existant.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Christ YAMEOGO, chargé de mission par mail **animation@bretagne-solidaire.bzh** ou par téléphone au **06 58 84 07 95**.